

LA GESTION DES PRODUITS CHIMIQUES

CONSTAT

Colles, résines, fluides, diluants, dégraissants, colorants, peintures...



Les produits chimiques sont présents dans tous les secteurs d'activité.



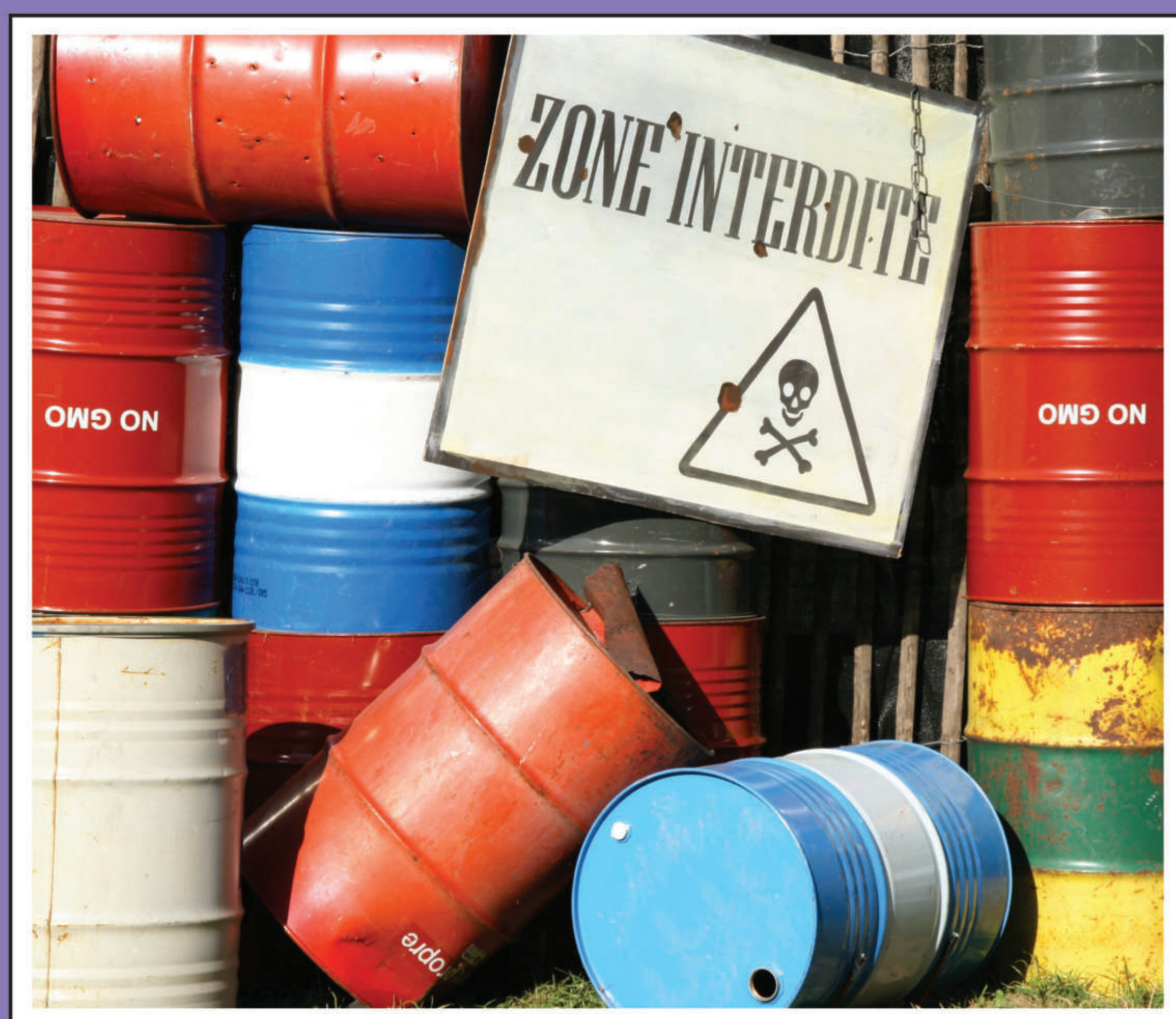
en Europe est dû à l'exposition ou à la manipulation de substances chimiques.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE

Appliquant le principe de précaution, l'UE a mis au point un système d'enregistrement, d'évaluation, d'autorisation et de restriction des produits chimiques appelé **REACH** (*Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals*). Il fait reposer la charge de la preuve sur les entreprises qui doivent identifier et gérer les risques liés aux substances qu'elles fabriquent et commercialisent dans l'UE.

ENTRÉ EN VIGUEUR EN 2007, CE SYSTÈME VISE 4 OBJECTIFS :

- 1 Protéger la santé humaine et l'environnement face aux risques potentiels des substances chimiques.
- 2 Instaurer une information complète et transparente sur la nature et les risques des substances, du fournisseur au client final.
- 3 Sécuriser la manipulation des substances chimiques par les salariés dans l'entreprise en imposant le respect de normes de sécurité.
- 4 Renforcer la compétitivité de l'industrie, en particulier l'industrie chimique européenne, secteur clé de l'économie en Europe.



Tous les industriels doivent dorénavant enregistrer au niveau européen les substances qu'ils fabriquent ou importent en quantité supérieure à **1 tonne/an**.

Après enregistrement, plusieurs hypothèses sont possibles :

- La substance est déclarée sans risque, elle peut être utilisée.
- La substance présente des risques qui peuvent être maîtrisés par des précautions d'utilisation : la substance peut être utilisée sous conditions.
- La substance présente certains risques : son utilisation est encadrée, voire interdite et elle doit alors être remplacée par une substance de substitution.

REACH s'applique aux substances chimiques qui font partie de notre vie quotidienne : dans les produits d'entretien, les peintures, les vêtements, les meubles, les appareils électriques, les encres de tatouage, le maquillage permanent par exemple.

Actuellement, plus de **20 000 substances chimiques** sont enregistrées et leurs risques potentiels établis.



© Union européenne 2019



© Union européenne 2019

Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :





LA GESTION DES DÉCHETS

CONSTAT

Si la croissance économique est consommatrice de ressources naturelles, elle produit des déchets dont la quantité est en augmentation constante.

Chaque année, près de **2,5 milliards de tonnes DE DÉCHETS**

sont produits par les États membres, y compris des produits extrêmement dangereux dont le retraitement pose problème. La meilleure façon de gérer les déchets est la prévention de leur production et leur réintégration dans le cycle des produits en recyclant leurs composants.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE

EN 2018, L'UE A ADOPTÉ DE NOUVEAUX OBJECTIFS DE RECYCLAGE :

- ▷ 70% des déchets d'emballage d'ici 2030.
- ▷ 55% des emballages en plastique d'ici 2030.
- ▷ 10% maximum de mise en décharge d'ici 2035.
- ▷ Collecte distincte des textiles et des déchets dangereux.

DANS LE CADRE DU PACTE VERT, MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AFIN QUE :

- ▷ Les produits durables deviennent la norme.
- ▷ Les consommateurs accèdent à une information fiable sur la réparabilité et la durabilité des produits.
- ▷ Les secteurs économiques les moins vertueux fassent l'objet de nouvelles réglementations (matériel électronique, batteries et véhicules, emballages, matières plastiques...).
- ▷ La production de déchets soit la plus réduite possible.



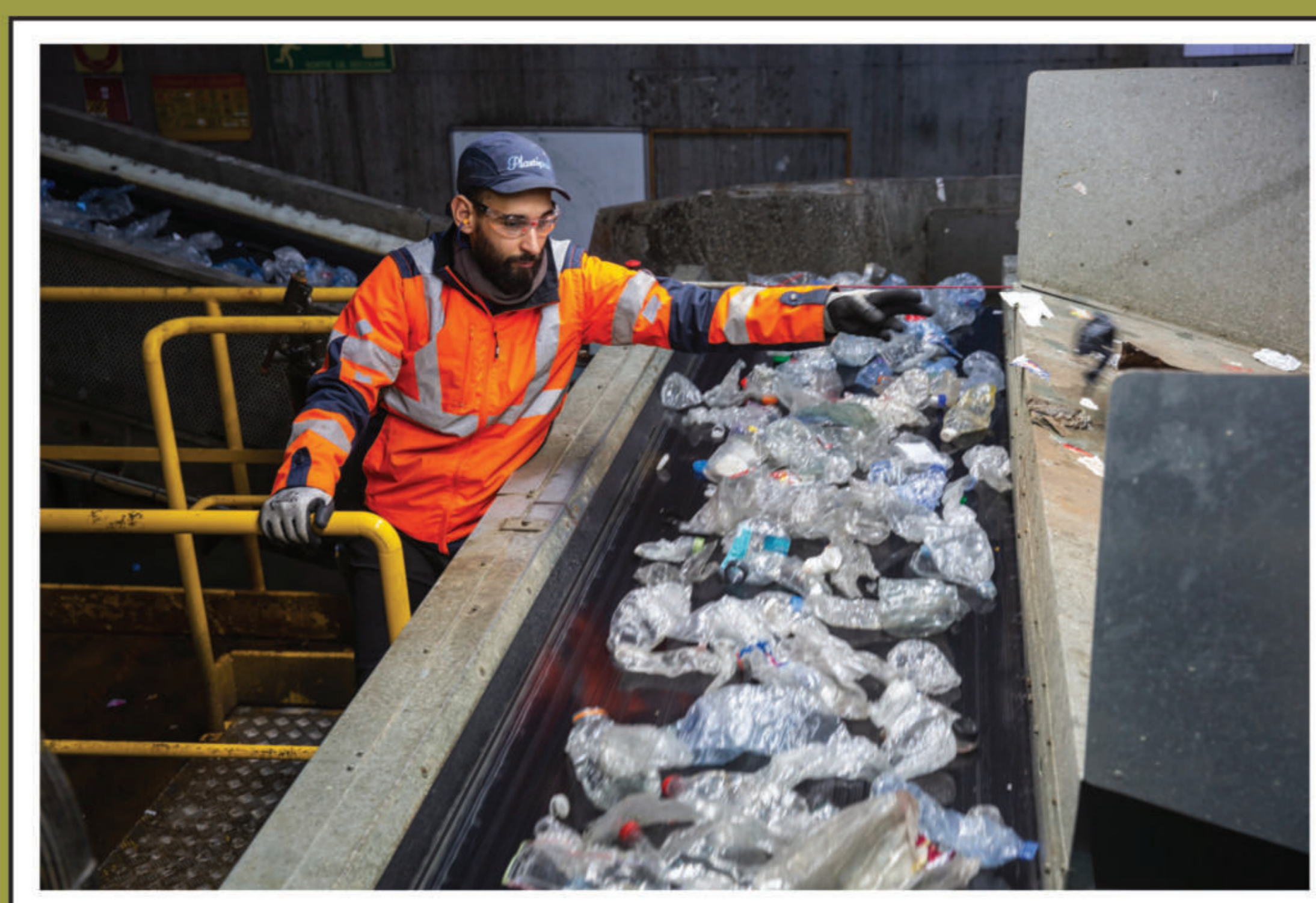
Depuis le 1^{er} janvier 2021, de nombreux objets en **plastique à usage unique** comme les couverts, assiettes, gobelets, bâtonnets mélangeurs, pailles sont interdits à la vente dans toute l'Union européenne. Les distributeurs ont cependant un délai de 6 mois pour écouler leurs stocks.

Depuis 2010, fin novembre, la **Semaine européenne de la réduction des déchets (SERD)** est l'occasion de réaliser des actions de sensibilisation sur le sujet avec à l'esprit, que **le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas !**

Ce projet est soutenu par le programme LIFE+, l'instrument financier européen pour la protection de l'environnement.



© Union européenne 2020



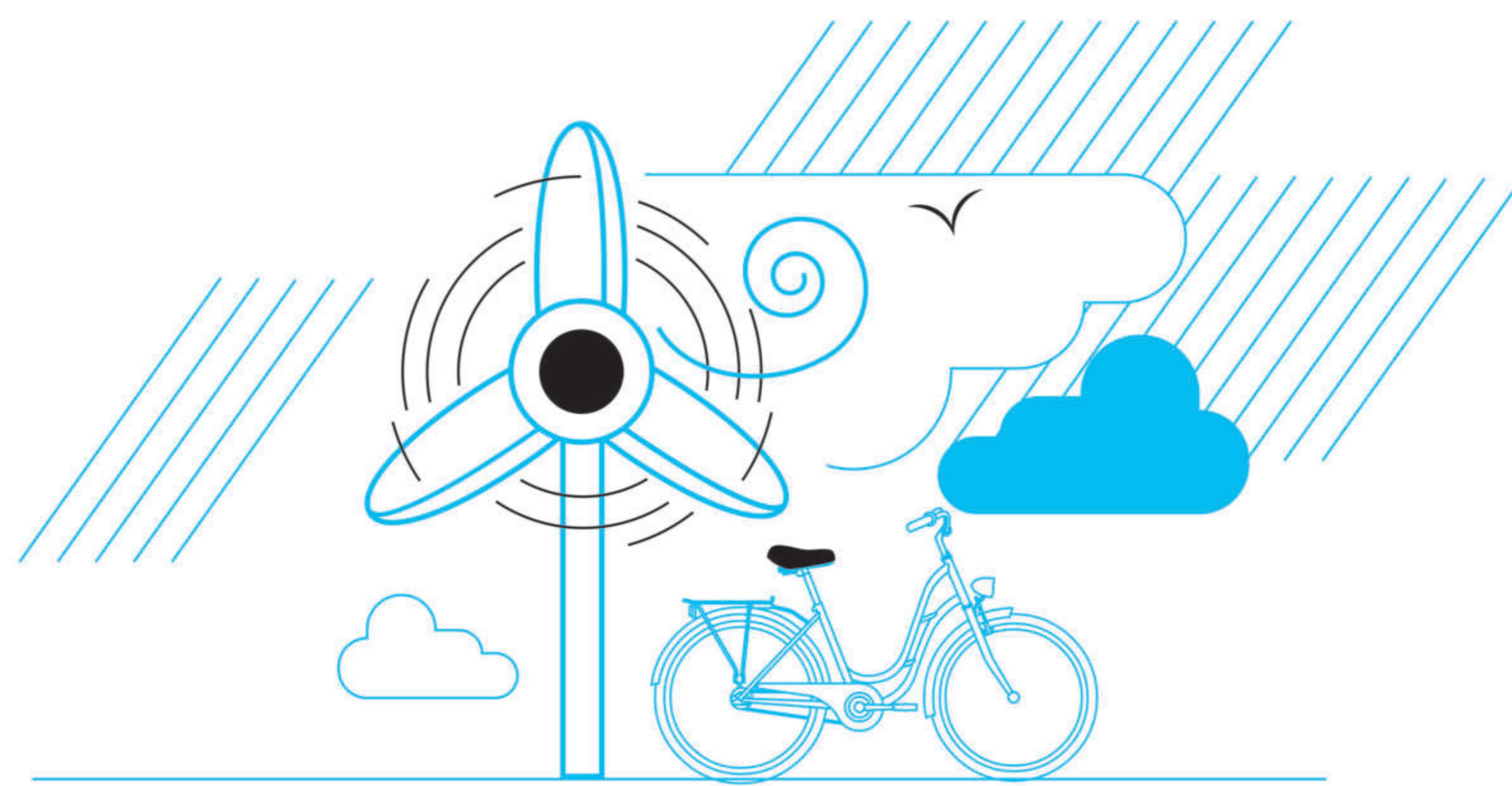
© Union européenne 2020

Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :





UN AIR PUR POUR LES EUROPÉENS

CONSTAT

La pollution aérienne affecte l'environnement et les hommes. Par leur nature volatile, les polluants atmosphériques produits dans un pays affectent les États voisins, dégradant la qualité de l'air sur le continent. Ce problème est autant local qu'europpéen.

La qualité de l'air a un impact sur la santé publique. La pollution atmosphérique est responsable d'affections pour la santé humaine et d'atteintes à l'environnement, comme l'acidification et l'eutrophisation.

Au sein de l'Union européenne,

plus de **70%** de la production de particules fines

est issue de la production et de la consommation d'énergie.

La seconde provient du transport routier, à hauteur de

15%



13% des citoyens européens sont exposés à des concentrations de particules fines dépassant les standards de qualité européens, fixés à 50 microgrammes (µg) quotidiens par mètre cube d'air.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE

L'UE fixe les normes de qualité de l'air pour le court terme (par heure/jour) et le long terme (par an) en mesurant **5 polluants majeurs nocifs** : les particules en suspension (PM_{2,5} et PM₁₀), l'ozone troposphérique (O₃), le dioxyde d'azote (NO₂) et le dioxyde de soufre (SO₂).

Au cours des dix dernières années, la baisse du nombre de décès prématurés à cause du dioxyde d'azote, émis principalement par les véhicules diesel, est de l'ordre de 54%.



L'indice européen de la qualité de l'air

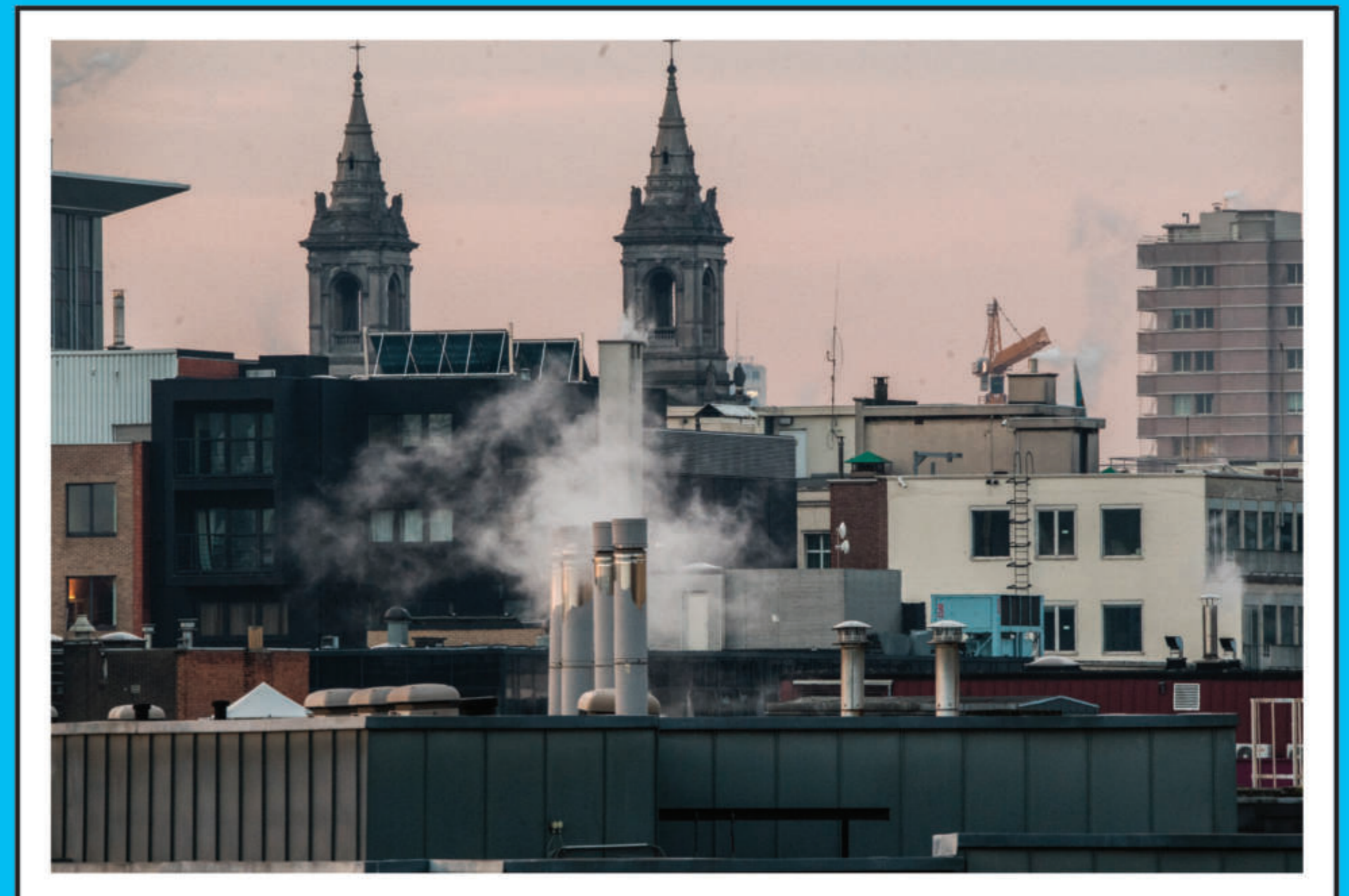
indique, en temps réel, la situation de la qualité de l'air dans chacune des 2 000 stations de surveillance réparties sur le territoire européen.

Il fournit des informations utiles au décideurs politiques et au grand public grâce à une **carte interactive** consultable sur le site de l'**Agence européenne pour l'environnement** (AEE).

Cette carte représente des points colorés qui correspondent à la plus mauvaise évaluation des cinq polluants analysés.



© Mabel Amber 2018



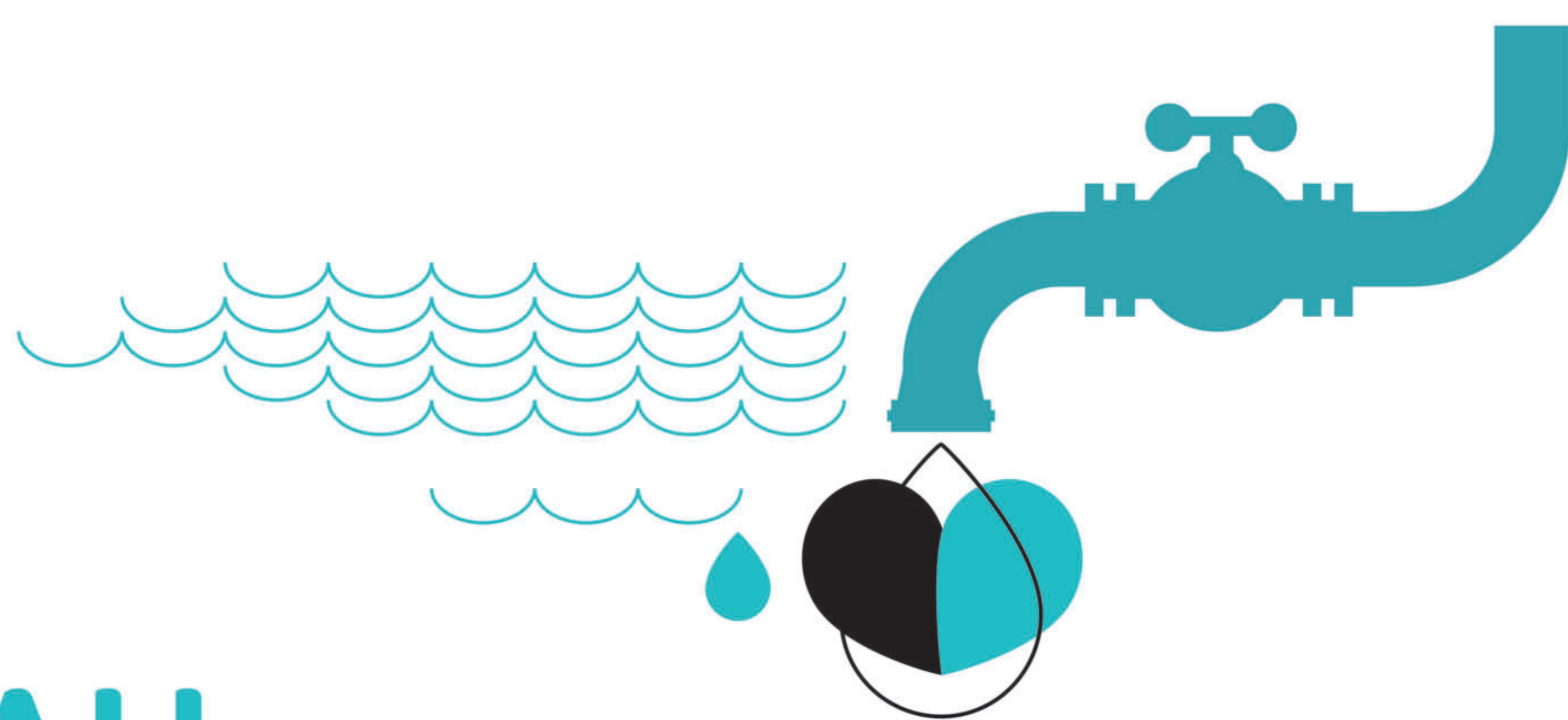
© Union européenne 2020

Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :





L'EAU, NOTRE RICHESSE

CONSTAT

Les mers
et les océans
recouvrent

70%

DE LA
SURFACE
DE LA
PLANÈTE

et
produisent
près des

3/4 DE
L'OXYGÈNE

que nous
respirons.

Toutefois, seulement

1%
DE L'EAU

est utilisable directement
par l'Homme et de
nombreuses activités
humaines créent une
pression importante
sur cette ressource.

L'eau polluée retourne d'une façon
ou d'une autre dans la nature (dans
la mer et les nappes phréatiques) :
elle est donc susceptible de causer
des dommages à la santé humaine
et à l'environnement.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE

LA POLITIQUE DE L'UE
DANS LE DOMAINE
DE L'EAU VISE À :

- ▷ Donner aux Européens un accès à une eau de bonne qualité et en quantité suffisante.
- ▷ Garantir que les masses d'eau en Europe répondent à des normes minimales de propreté.
- ▷ Préserver les environnements aquatiques vulnérables.
- ▷ Diminuer la consommation d'eau.
- ▷ Vérifier la qualité des eaux de baignade.
- ▷ Prévenir les risques d'inondation et de sécheresse.



Tous les États membres doivent contrôler la qualité de leurs zones de baignade (côtières et à l'intérieur des terres) qui font l'objet d'une évaluation annuelle.

2 paramètres microbiologiques sont analysés :
les entérocoques intestinaux et Escherichia coli.

Selon le rapport 2019,
85% des sites de baignade ont
été jugés de qualité « excellente »
et **95%** de qualité « suffisante ».

En cas de qualité « insuffisante »,
les États membres doivent informer
le public et prendre des mesures
correctrices appropriées.



© Union européenne 2020



© Hans Pohl

Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :





ALIMENTATION ET AGRICULTURE : UN DÉFI POUR L'EUROPE

CONSTAT

Notre alimentation a des impacts considérables sur l'environnement. Pour produire des aliments, les transformer, les transporter et les stocker, nous utilisons de l'eau et de l'énergie qui génèrent des pollutions.

1/3
DES ÉMISSIONS
MONDIALES DE GAZ
À EFFET DE SERRE

proviennent des systèmes alimentaires selon un rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Plus de
950 000
DÉCÈS SURVENUS
DANS L'UE EN 2017



sont imputables à des régimes alimentaires peu sains.

LA RÉSISTANCE AUX ANTIMICROBIENS

utilisés chez l'Homme et l'animal pose des problèmes.



QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE

DE LA FERME À LA TABLE :
VERS UN
SYSTÈME ALIMENTAIRE
PLUS SAIN ET
PLUS DURABLE
À L'HORIZON 2030.

PRINCIPAUX OBJECTIFS :

- 1 Garantir une alimentation durable et abordable.
- 2 Assurer une production qui réduit l'empreinte environnementale et climatique en diminuant de 50% l'utilisation des pesticides et de 20% des engrais.
- 3 Promouvoir une consommation plus saine et augmenter de 50% la part de l'agriculture biologique.
- 4 Réduire les pertes et le gaspillage alimentaire de 50% par habitant.



La stratégie « De la ferme à la table » devra contribuer à la mise en place d'une **économie circulaire**, de la production à la consommation grâce à des **plans stratégiques** dans chaque État membre.

Les systèmes de production alimentaire devront être plus efficaces, le stockage et le conditionnement améliorés, le gaspillage de nourriture diminué, les procédés de transformation et de transport plus durables et les citoyens mieux informés.



© Union européenne 2021



© Union européenne 2021

Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :





L'EUROPE ET LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

CONSTAT

42%
DES MAMMIFÈRES,

18%
DES OISEAUX

52%
DES POISSONS
D'EAU DOUCE

et

40%
DES INVERTÉBRÉS
POLLINISATEURS

Près de
1 000
ESPÈCES
DE VÉGÉTAUX

sont en danger
et sur le point
de disparaître.

sont menacés d'extinction
sur le continent européen.

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE

UNE STRATÉGIE
DÉCLINÉE EN
6 OBJECTIFS
POUR 2030

- 1 Mettre pleinement en œuvre les directives « Oiseaux » et « Habitats ».
- 2 Préserver et rétablir les écosystèmes.
- 3 Renforcer la contribution de l'agriculture et de la foresterie au maintien et à l'amélioration de la biodiversité.
- 4 Garantir l'utilisation durable des ressources de pêche.
- 5 Lutter contre les espèces envahissantes, source de perte de biodiversité.
- 6 Contribuer à enrayer la perte de biodiversité au niveau mondial.



Le réseau Natura 2000

Ce réseau de sites protégés est constitué de sites naturels, terrestres et marins, identifiés pour la rareté des espèces de la flore et de la faune sauvage et des milieux naturels qu'ils abritent.

Une fois désignés, ces sites doivent être gérés de façon à garantir la survie des espèces et des habitats.

En Europe, le **réseau Natura 2000** couvre **96 millions d'hectares** dont **20 millions d'hectares** de territoires marins, soit **18%** du territoire de l'UE. Il regroupe plus de **27 000 sites**.

En France, le **réseau Natura 2000** couvre **7 millions d'hectares** soit **13%** du territoire terrestre métropolitain. Il regroupe plus de **1 700 sites protégés** répartis en **4 régions biogéographiques**.



Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :





L'EUROPE SE MOBILISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Au fur et à mesure des décennies, l'Union européenne s'engage de manière croissante en faveur de l'environnement et intègre cette politique dans ses autres domaines d'action (ex : la recherche, la politique de cohésion, le plan de relance...)

QUELQUES DATES CLÉS



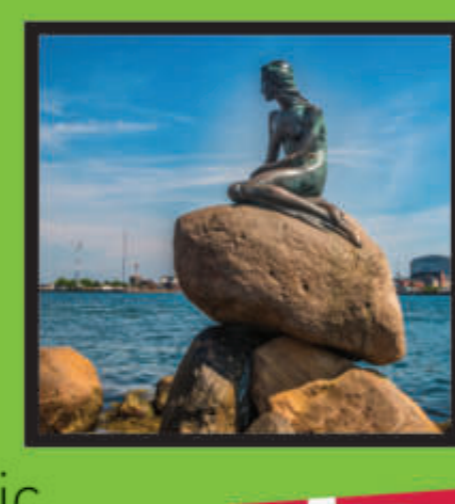
1986

L'Acte unique européen.
L'Union européenne acquiert une **compétence dans le domaine environnemental.**



1993

Création de l'**Agence européenne pour l'environnement**, située à **Copenhague**. Elle réalise des études, informe les décideurs et le public et alerte sur les risques d'atteinte à l'environnement.



1997

Avec le **Traité d'Amsterdam**, le principe de **développement durable** devient un objectif de l'Union européenne.



2010

Dans le cadre de la **stratégie Europe 2020**, l'Union européenne met en place un plan pour lutter contre le changement climatique avec des **objectifs chiffrés** à l'horizon 2020 (réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, augmentation de 20% des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique).



2005

Création du **système d'échange de droits d'émission de dioxyde de carbone (CO2)**. Il récompense les entreprises qui réduisent les émissions de CO2 et pénalise celles qui dépassent les limites fixées.



2002

L'Union européenne et ses États membres ratifient le **protocole de Kyoto** sur les changements climatiques, entré en vigueur en février 2005.



2011

Entrée en vigueur de la **nouvelle réglementation sur les émissions de particules fines** émises par les voitures et les camions.



2015

Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, ratifiée par l'Union européenne en 2016.



2019

Pacte vert, projet phare du mandat de la Commission européenne : neutralité climatique d'ici 2050, dissociation entre croissance et utilisation des ressources, économie verte servant la justice sociale.



2020

Plan de relance européen dans le cadre de la crise covid19 : 37% dépenses des États membres doivent être consacrées aux objectifs environnementaux.



CINQ PRINCIPES D'ACTIONS



1 LE PRINCIPLE DE CORRECTION

chercher à remonter le plus en amont possible, en empêchant directement la source de la pollution.



2 LE PRINCIPLE DE PRÉVENTION

protéger des dommages évaluables et prévisibles.



3 LE PRINCIPLE DE PRÉCAUTION

protéger des dommages imprévisibles et incertains.



4 LE PRINCIPLE DE « POLLUEUR-PAYEUR »

les pollueurs doivent supporter le coût de la pollution dont ils sont responsables.



5 LE PRINCIPLE DE L'INNOCUITÉ

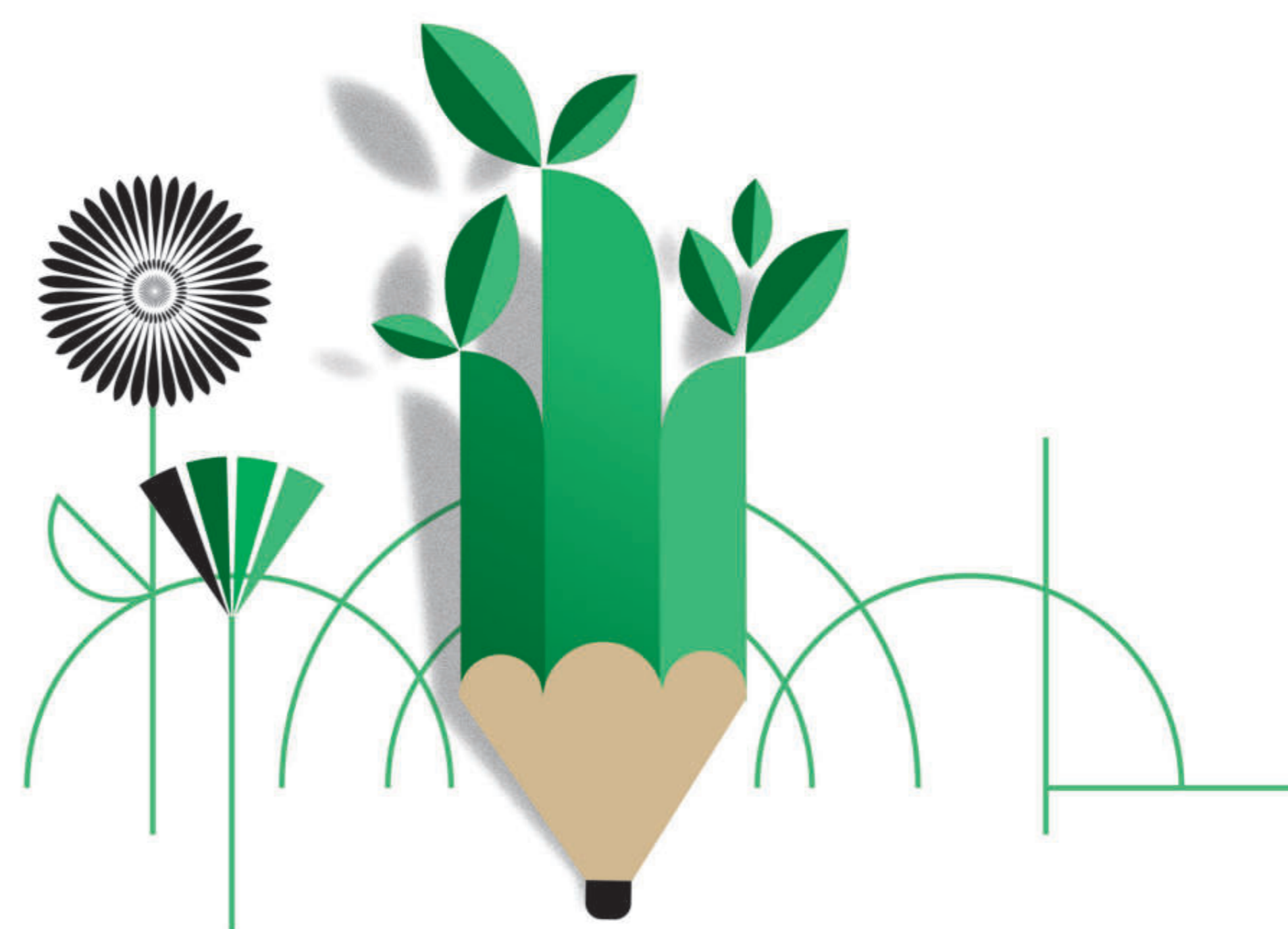
Toute nouvelle législation devra être cohérente avec l'ambition climatique de l'UE.

Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :



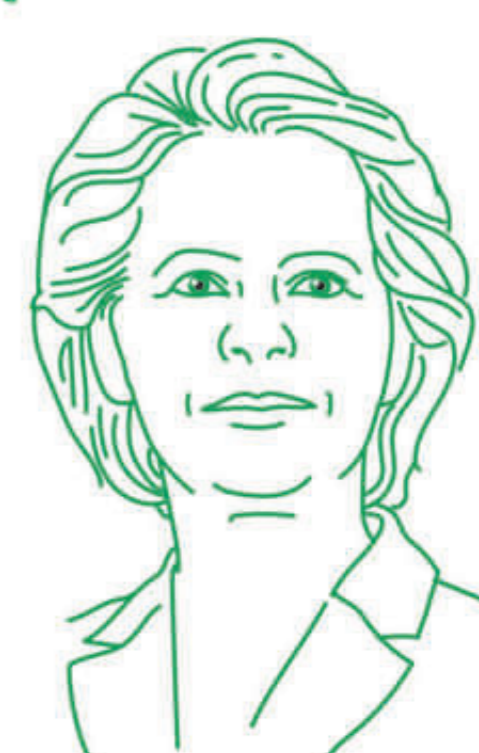


LE PACTE VERT POUR L'EUROPE

CONSTAT

Face aux perspectives environnementales alarmantes, l'UE veut devenir la première puissance verte mondiale en mettant en place le Pacte vert avec une ambition : être climatiquement neutre à l'horizon 2050. Les États membres ne devront pas émettre plus de gaz à effet de serre qu'ils ne pourront en absorber.

« Le Pacte vert pour l'Europe est notre nouvelle stratégie de croissance, pour une croissance qui donne plus qu'elle ne prend. Il décrit comment transformer notre mode de vie et notre façon de travailler, de produire et de consommer afin de vivre en meilleure santé et de rendre nos entreprises innovantes... »



Ursula von der Leyen,
Présidente de la Commission européenne

QUE FAIT L'UNION EUROPÉENNE

LE PACTE VERT
POUR L'EUROPE
PRÉVOIT UNE
FEUILLE DE ROUTE
POUR :

- ▶ Permettre à l'UE de devenir neutre pour le climat d'ici à 2050.
- ▶ Protéger la vie humaine, les animaux et les plantes en réduisant la pollution.

- ▶ Aider les entreprises à devenir des acteurs de premier plan dans le domaine des produits et des technologies propres.
- ▶ Contribuer à assurer une transition juste et inclusive.



© Union européenne 2019

Énergie

Décarboner le secteur de l'énergie en développant les énergies renouvelables. La production et la consommation d'énergie représentent plus de 75% des émissions de gaz à effet de serre. Rénover les bâtiments qui représentent 40% de notre consommation d'énergie pour améliorer l'efficacité énergétique.

Industrie

Soutenir l'innovation en aidant les entreprises à investir dans des technologies soucieuses de l'environnement. L'industrie européenne n'utilise que 12% de matériaux recyclés.

Mobilité

Déployer des moyens de transport privé et public plus propres, plus abordables. Les transports représentent 25% de nos émissions de CO₂.



© Union européenne 2020



© Union européenne 2021

Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :





L'UNION EUROPÉENNE & L'ENVIRONNEMENT



Exposition réalisée par :



Avec le soutien de :

